



Quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale



Kyoto (Japon), 7-12 mars 2021

Distr. limitée
8 mars 2021
Français
Original : anglais

Point 3 de l'ordre du jour

**Stratégies globales de prévention de la criminalité
au service du développement social et économique**

Rapport du Comité I : atelier 1

Prévention de la criminalité fondée sur des données factuelles : statistiques, indicateurs et évaluation à l'appui de pratiques efficaces

Déroulement des séances

1. À sa 1^{re} séance, le 7 mars 2021, le quatorzième Congrès a élu par acclamation M. Jose Antonio Marcondes de Carvalho (Brésil) Président du Comité I. À sa 1^{re} séance, également le 7 mars, le Comité I a élu par acclamation M. Adrien Vernimmen (Belgique) Rapporteur.
2. À ses 1^{re} à 3^e séances, les 7 et 8 mars 2021, le Comité I a tenu un débat général sur le point 3 de l'ordre du jour, intitulé « Stratégies globales de prévention de la criminalité au service du développement social et économique ». Pour l'examen de ce point, il était saisi des documents suivants :
 - a) Rapport du Secrétaire général sur l'état de la criminalité et de la justice pénale dans le monde ([A/CONF.234/3](#)) ;
 - b) Document de travail établi par le Secrétariat sur les stratégies globales de prévention de la criminalité au service du développement social et économique ([A/CONF.234/4](#)) ;
 - c) Document d'information établi par le Secrétariat sur l'atelier organisé sur le thème « La prévention de la criminalité fondée sur des données factuelles : les statistiques, les indicateurs et l'évaluation à l'appui de pratiques efficaces » ([A/CONF.234/8](#)) ;
 - d) Document de travail établi par le Secrétariat sur la situation concernant la prévention de la criminalité et la justice pénale dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) ([A/CONF.234/15](#)) ;
 - e) Guide de discussion pour le quatorzième Congrès ([A/CONF.234/PM.1](#)) ;
 - f) Rapports des réunions régionales préparatoires au quatorzième Congrès ([A/CONF.234/RPM.1/1](#), [A/CONF.234/RPM.2/1](#), [A/CONF.234/RPM.3/1](#), [A/CONF.234/RPM.4/1](#) et [A/CONF.234/RPM.5/1](#)).
3. L'atelier 1 était organisé sous la forme des trois débats distincts suivants : a) les données et la statistique ; b) la recherche ; et c) l'évaluation.



4. L'atelier était animé par M. Yemi Kale, Statisticien général du Bureau national de statistique du Nigéria, M^{me} Angela Me, Chef du Service de la recherche et de l'analyse des tendances de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), et M^{me} Katharina Kayser, Chef de la Section de l'évaluation indépendante de l'ONUDD.

5. Les personnes suivantes ont participé aux trois tables rondes : M. Adrian Franco, de l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique ; M^{me} Angela Me, de l'ONUDD ; M. Douglas Durán, de l'Institut latino-américain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants ; M^{me} Fiona Dowsley, du Département de la justice et de la sécurité des collectivités de l'État de Victoria (Australie) ; M^{me} Salome Flores, du Centre d'excellence sur les statistiques concernant la gouvernance, la sécurité publique, la victimation et la justice de l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique ; M. Peter Reuter, de l'Université du Maryland (États-Unis d'Amérique) ; M. Quy-Toan Do, de la Banque mondiale ; et M. Adan Ruiz-Villalba, du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation. Les personnes suivantes ont fait des exposés : M^{me} Christina Wright, de Sécurité publique Canada ; M. Cristian Crespo, du Sous-Secrétariat à la prévention de la criminalité (Chili) ; M^{me} Karin Svanberg, du Conseil national suédois pour la prévention de la délinquance ; et M. John Mathiason, de l'Université Cornell (États-Unis).

6. Les 1^{re} à 3^e séances étaient présidées par M. Marcondes de Carvalho.

7. À la 1^{re} séance, les représentantes et représentants des pays suivants ont fait des déclarations : Équateur, Norvège, Maroc, Honduras, France, Indonésie, Philippines et Canada.

8. À la 2^e séance, les représentants des pays suivants ont fait des déclarations : Italie et États-Unis. Un observateur de l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient a également fait une déclaration.

9. À la 3^e séance, le représentant de la France et la représentante des Philippines ont fait des déclarations. L'observatrice de la Fédération internationale des femmes pour la paix mondiale et l'observateur de l'International Organization for Victim Assistance ont également fait des déclarations.

Résumé de la présidence

10. Au cours de l'atelier, il a été souligné qu'il était d'une importance primordiale de disposer de données fiables pour mieux comprendre la dynamique de la criminalité et les menaces liées à ce phénomène, et pour élaborer des politiques de prévention de la criminalité et de justice pénale mieux ciblées. Dans les trois débats (sur les données et la statistique, la recherche et l'évaluation), l'accent a été mis sur l'exactitude, la pertinence, la rapidité de production et l'impartialité des données, en particulier en temps de crise, comme celle de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), où la fourniture de données ne souffre aucun délai.

11. Au cours de la première table ronde, sur les données et la statistique, il a été souligné qu'il importait d'investir sans cesse dans les systèmes nationaux de statistiques sur la criminalité afin de les adapter à l'évolution de la demande de données tout en assurant leur qualité. Pour élaborer des politiques de prévention de la criminalité et de justice pénale éclairées, il fallait disposer de données multisectorielles et les interpréter de manière sensée, la criminalité devant être envisagée dans le cadre plus vaste du paysage socioéconomique. À cet égard, il a été jugé vital de coordonner les statistiques de la criminalité à l'échelle nationale. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 rappelait le lien essentiel qui liait, d'une part, criminalité et justice pénale, et, d'autre part, développement social, économique et environnemental. On a considéré que la « révolution des données » était l'occasion de mettre les statistiques de la criminalité à l'heure des nouvelles technologies et des nouvelles sources de données, telles que les mégadonnées, afin

qu'elles soient produites plus rapidement et qu'il y en ait davantage, en particulier lorsqu'elles portaient sur des formes de criminalité – corruption, criminalité économique et criminalité organisée – que les sources habituelles ne mesuraient pas bien. Les membres de la table ronde ont souligné qu'il fallait assurer régulièrement une communication rapide et transparente des données relatives à la criminalité et prendre soin d'éviter de stigmatiser des groupes de population.

12. Le débat a porté essentiellement sur le meilleur moyen d'équilibrer les différents aspects de la qualité des statistiques de la criminalité. Si le « quoi » et le « comment » étaient importants, le « quand » et le « où » étaient devenus essentiels pour déterminer l'utilité des informations statistiques. Il faudrait réorganiser les processus de production statistique pour conjuguer exactitude et rapidité de production et assurer ainsi la pertinence globale des statistiques. Il a été signalé que la dynamique de la criminalité avait changé pendant la pandémie. Par exemple, la violence à l'égard des femmes était devenue plus prévalente et les produits médicaux falsifiés un problème plus préoccupant, alors que la délinquance d'opportunité (délits contre les biens, par exemple) étaient devenues moins prioritaires. À cet égard, il a été noté que, pour que les décideurs puissent réagir face aux nouvelles menaces, il fallait que des données soient mises rapidement à leur disposition. La Classification internationale des infractions à des fins statistiques a été désignée comme la pierre angulaire des systèmes nationaux de statistiques sur la criminalité. Elle rendait possible la comparaison des données dans un même pays et d'un pays à l'autre, et elle était conçue de telle sorte que les données devaient avoir la précision nécessaire pour permettre une analyse suffisamment détaillée de la criminalité pour contribuer à l'élaboration des politiques.

13. La deuxième table ronde, sur la recherche, était centrée sur le rôle de l'analyse et de la recherche dans l'élaboration des politiques de prévention de la criminalité. Un éventail de méthodes d'analyse a été examiné et la nécessité d'adapter les méthodes de recherche au contexte local, national et international a été soulignée. Il a été noté qu'au niveau des collectivités, la méthode d'enquête sur la sécurité, qui associait données quantitatives et qualitatives, avait l'avantage de créer des réseaux de confiance et de susciter l'adhésion à la mise en œuvre future des politiques, et permettait aussi de définir des priorités pour l'allocation des ressources. Des obstacles ont été recensés concernant la recherche sur la criminalité organisée, notamment le fait que la prévention de cette forme de criminalité avait fait l'objet de recherches insuffisantes. L'élaboration d'indicateurs ainsi que d'études de cas sur la criminalité organisée a été encouragée. Par ailleurs, il a été noté que l'évaluation des politiques avait généré des connaissances importantes pour la prévention de la criminalité organisée.

14. Au cours du débat qui a suivi, il a été souligné que les données et les recherches étaient essentielles pour bien comprendre le passé, faute de quoi l'avenir ne pouvait pas être bien compris. Il a été noté que les moyens actuels de prévoir la criminalité étaient limités, mais pas hors de portée si l'on investissait suffisamment dans les données et le développement des compétences en matière d'analyse de données, conformément à la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout. Il a été noté que les recherches sur la criminalité avaient aussi l'avantage d'aider à concevoir des politiques fondées sur des données factuelles grâce à l'exploitation des acquis de l'expérience passée.

15. La troisième table ronde a porté sur le rôle de plus en plus stratégique que jouait l'évaluation dans la réalisation des objectifs de développement durable. L'évaluation permettait de collecter des données aux niveaux local, régional et mondial pour renforcer les mesures de prévention de la criminalité et de justice pénale et faire face aux nouveaux enjeux. Le pouvoir de transformation de l'évaluation a été démontré par des exemples concrets, liés notamment à la demande croissante suscitée par la pandémie de COVID-19. La nécessité d'augmenter les investissements dans de solides dispositifs de suivi et d'évaluation des stratégies de prévention de la criminalité a été examinée. Il a été noté que ces solides dispositifs permettaient de prouver quand et pourquoi les interventions étaient efficaces, ce qui servait à

l'élaboration des futurs programmes et stratégies de prévention de la criminalité et de justice pénale. Par ailleurs, en ce qui concernait les objectifs de développement durable, différentes méthodes d'évaluation (de l'évaluation de la procédure à l'évaluation des retombées) ont été examinées. L'accent a été mis sur la mesure des résultats d'interventions concernant des populations vulnérables. Des questions concernant plus particulièrement les femmes et les jeunes ont également été examinées. La coopération a été désignée comme un facteur essentiel de succès aux niveaux national et international, par exemple dans le cadre d'une action menée avec le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation. Par ailleurs, il a été jugé essentiel de renforcer les capacités nationales d'évaluation dans le cadre du Programme 2030.

16. Au cours du débat qui a suivi, l'importance des procédures d'évaluation participatives et de la contribution des populations locales aux opérations d'évaluation, de recherche et autres, a été notée. Une coopération active avec les collectivités et la compréhension de leurs besoins avaient permis d'améliorer les initiatives de prévention de la criminalité et posé les bases d'évaluations inclusives et tenant compte des questions de genre. Les participantes et les participants ont souligné qu'il fallait renforcer les systèmes nationaux de suivi et d'évaluation pour garantir l'obligation de rendre compte aux citoyens et, dans le même temps, renforcer la confiance de ceux-ci dans les politiques de prévention de la criminalité. Enfin, les participantes et les participants ont souligné qu'il fallait investir davantage dans des activités permettant de créer des passerelles entre l'évaluation, la recherche et la statistique.

17. Le Président a invité les participantes et les participants à examiner les points suivants, soulevés au cours des débats :

a) L'investissement dans les statistiques sur la criminalité et la justice pénale, l'analyse, la recherche, et le suivi et l'évaluation contribuent à l'élaboration de politiques qui mènent à une baisse de la criminalité et à un renforcement de la sécurité des collectivités. Les bonnes pratiques nationales et les approches scientifiques existent pour aider les États Membres à élaborer des stratégies à court et à long terme visant à mettre en place et à tenir à jour un recueil de données de qualité sur la criminalité et la justice pénale. Comme d'autres situations de crise, la pandémie de COVID-19 a révélé la nécessité de revoir et de renforcer la production de données pour fournir des informations sans délai ;

b) Les États Membres sont invités à envisager d'appliquer la Classification internationale des infractions à des fins statistiques pour améliorer la cohérence et la comparabilité des données relatives à la criminalité aux fins de l'éclairage, de l'analyse et de l'évaluation des politiques de prévention de ce phénomène ;

c) Les États Membres sont invités à continuer d'étudier des moyens de produire des données et des recherches de qualité pour suivre l'évolution rapide de la criminalité. Ils sont également invités à continuer de chercher des sources de données et des solutions nouvelles permettant de produire des informations sans délai afin de faire face rapidement aux nouvelles menaces ;

d) Conformément au Programme 2030, les États Membres sont encouragés à adopter une stratégie multisectorielle pour produire des données sur la criminalité et la justice pénale et les analyser. À cet égard, les États Membres sont invités à envisager d'adopter des normes de données ouvertes applicables aux statistiques de la criminalité ;

e) Les États Membres sont encouragés à fonder leurs politiques de prévention de la criminalité et de justice pénale sur des données et des analyses afin de mettre en place une action ciblée aux niveaux local, national et international. Le recours à des méthodes novatrices de collecte de données et de recherche qui utilisent à la fois des données quantitatives et qualitatives pourrait aider à comprendre les caractéristiques des différentes formes de criminalité et leur contexte économique, social et culturel ;

f) Les États Membres sont invités à élaborer des indicateurs relatifs à la criminalité organisée, à procéder à des études de cas et à évaluer les politiques de prévention existantes ;

g) Les États Membres sont encouragés à renforcer davantage leurs capacités d'évaluation, qui constituent un outil essentiel pour mettre en œuvre des stratégies de prévention de la criminalité et de justice pénale et mesurer leur efficacité ;

h) Les États Membres sont encouragés à diffuser leurs meilleures pratiques et les enseignements qu'ils tirent de la production de données et de statistiques, de la recherche et de l'évaluation, notamment les nouvelles façons d'envisager la conception et la mise en œuvre des stratégies de prévention de la criminalité et de justice pénale.
